



Marigny-le-Châtel, le 5 avril 2023

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE JEUNESSE  
ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG  
RESTRICTION D'ACCÈS ET DE CIRCULATION  
DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX  
(CHEMIN DU BOURG D'EAU - RUELLE PICARD VALLOT)**

Madame, Monsieur,

La Commune de Marigny-le-Châtel débute son projet de construction d'un pôle jeunesse qui prendra place entre le groupe scolaire élémentaire et l'école maternelle, en remplacement de l'actuel foyer municipal qui sera supprimé. Ce projet est accompagné d'un important réaménagement de voirie dans la ruelle Picard Vallot, de l'implantation d'un city stade et de la refonte des espaces extérieurs de l'école maternelle dont la cour principale sera à terme transférée en partie arrière, avec construction d'un préau.

Ces travaux vont s'étaler sur les années 2023 et 2024 et nécessiteront de nombreux passages de véhicules et engins de chantier dans un secteur très fréquenté par les familles.

Dans un premier temps, il a été envisagé que l'accès au chantier se fasse depuis la rue Picard Vallot, mais cet axe fréquenté et parfois encombré n'offre pas les conditions de praticité et de sécurité voulues.

**Ainsi, il a été décidé d'utiliser le chemin du Bourg d'Eau (dénommé communément « chemin rose ou rouge ») comme voie de desserte du chantier pour les engins devant y accéder. En conséquence, à compter du vendredi 7 avril 2023, ce chemin sera interdit à toute circulation y compris piétonne.**

Dans un premier temps, un passage piéton sera maintenu au maximum à l'arrière de l'école maternelle et devant le foyer, depuis la rue Picard Vallot.

Ultérieurement, le phasage du chantier pourra imposer d'autres réorganisations temporaires de cet accès.

En tout état de cause, je vous invite à prendre vos dispositions pour modifier vos trajets d'accès aux sites précités et à vérifier régulièrement l'évolution des conditions de circulation à leurs abords.

Je compte naturellement sur le civisme de chacun pour minimiser les inévitables nuisances engendrées par ce projet d'envergure, décidé dans l'objectif d'améliorer les services à la population.

Je vous en remercie par avance et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Maire,  
Philippe THIRIOT